DLP 20-7-83207862

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES



SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE " PAYS DE LA LOIRE "

10, Rue Le Nôtre - 49044 ANGERS CEDEX - Tél (41) 36.16.55



Grandes cultures

EDITION DE LA STATION " PAYS DE LA LOIRE "

Loire-Atlantique, Maine et Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée

Tarif : 80,00 F

BULLETIN N° 51 DU 8 JUILLET 1983 - TOUS DEPARTEMENTS .... P 1

POMME DE TERRE

MILDIOU - Le mildiou de la pomme de terre se trouve de manière disséminée dans de nombreuses cultures. Les pluies récentes et les brouillards sont très favorables à son extension. Il convient donc de prendre garde à cette maladie.

En conséquence, effectuer un nouveau traitement sur les cultures non destinées à un prochain arrachage. Dans les parcelles en fin de végétation où la maladie est présente, effectuer un défanage si l'arrachage ne doit pas être prochainement réalisé.

MAIS

La végétation est très active, mais les stades végétatifs sont très différents d'une parcelle à une autre, en raison des dates de semis.

PUCERONS - Dans tous les départements, on assiste à une arrivée massive de pucerons ailés (différentes espèces, Sitobion avenae et Rhopalosiphum padi).

Ces insectes se multiplient rapidement, mais ne sont pas préoccupants actuellement. En effet, on observe une activité importante des prédateurs et des parasites des pucerons (coccinelles, syrphes, hémérobes et ichneumons). Il faut préserver les auxiliaires.

En conséquence, cette année, les traitements liquides à l'aide de pyréthrinoïdes contre la pyrale, risquent d'engendrer des pullulations de pucerons difficilement contrôlables.

PYRALE - Durant cette campagne, on ne note pas de différence dans l'évolution du ravageur d'un département à un autre.

Les premiers papillons sont apparus en élevage à ANGERS le 16 Juin.

Les premières captures aux pièges sexuels sont enregistrées aux environs du 24 Juin selon les départements.

Le vol est commencé, mais l'activité des papillons est extrêmement réduite jusqu'ici. Les comptages de pontes confirment cette relative tardivité de l'évolution de la pyrale.

En conséquence, dans les départements concernés des "Pays de la Loire", les traitements avec les micro-granulés doivent débuter le 18 Juillet.

Il convient de commencer les interventions sur les parcelles les plus précoces et, dans les cultures tardives, d'attendre que dix pour cent des panicules soient sorties.

Il est rappelé, que pour les interventions à l'aide de microgranulés, le stade 50 % des panicules visibles dans le cornet, est celui où les plantes retiennent un maximum de produit.

.../...

Publication Périodique Inscription à la CPPAP n° 534 AD. - Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur Gérant : C. Bain.

SPECIALITES AUTORISEES A LA VENTE POUR LUTTER CONTRE LA PYRALE DU MAIS

(1.05.1983)

Type de produit		Matières actives – Noms	Matières actives – Dose/ha	Spécialités commerciales – Noms	Firme	Teneurs	Dose/ha
Biologique		Bacillus thuringiensis		Bactospéine granulés.	Covagri		30 kg
				Dipel gran.	Abbot		30 Kg
CHIMIQUE	Granulés	Chlorpyriphos Ethyl	375 g	Dursban 1,5G	La Quinolé.	1,5 %	25 Kg
		Cypermethrine	50 g	Ripcord G	Agrishell	0,2 %	25 Kg
		Deltaméthrine	12,5 g	Decis MG	Procida	0,05 %	2 5 Kg
		Endosulfan	120 g	Thiodan 5 G	Procida	5 %	25 Kg
		Etrimphos	750 g	Ekamet Gran	Sandoz	5 %	15 Kg
		Fenitrothion	750 g	Carpodion G	La Quinolé.	3 %	25 Kg
				Pirizol	Ciba-Geigy	3 %	25 Kg
				Sumifène granulés	Pépro	3 %	30 Kg
		Parathion Ethyl	625 g	Ecadion Gran	Sédagri	2,5 %	25 Kg
			625 g	Ekatox Gran.	Sandoz	2,5 %	25 Kg
			625 g	Kriss 2,5 G	La Littorale	2,5 %	25 Kg
		Perméthrine	75 g	Perthrine MG	Sopra	0,3 %	25 Kg
		Phoxime	1250 g	Agridine 5 G	Sédagri	5 %	25 Kg
			625 g	Ditox spécial maïs (1)	Sédagri	2,5 % (1)	25 Kg
			1250 g	Volaton 5	Bayer	5 %	25 Kg
			625 g	Volaton 2,5 (1)	Bayer	2,5 % (1)	25 Kg
		Profenophos	1250 g	Pirizol Super	Ciba-Geigy	5 %	25 Kg
			750 g	Pirizol Super 3 G	Ciba-Geigy	3 % (1)	25 Kg
		Tetrachorvinphos	1500 g	Gardona G5	Agrishell	5 %	30 Kg
		Triazophos	500 g	Hostathion G 2	Hoechst	2 %	25 Kg
	liquides	Deltaméthrine	12,5 g	Decis	Procida	25 g/l	0,5 L
		Fenvalerate	150 g	Sumicidin 10	Agrishell	100 g/l	1,5 L

(1) Réduction de dose autorisée à la vente postérieurement.

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles des Pays de la Loire, 10 rue Le Nôtre 49044 ANGERS - DIRECTEUR GERANT : C. BAIN.